

CODE VESTIMENTAIRE

J'ai la responsabilité de me vêtir convenablement.

Habillement attendu

Je porte des vêtements aux couleurs de l'école : gris, marine ou noir.

- Un chandail, une chemise, un chandail sans manche (bretelles larges) ou une blouse gris, marine ou noir uni couvrant les épaules.
- Un pantalon, un jeans propre et non troué, une jupe, une robe ou un bermuda gris, marine ou noir uni allant au moins à mi-cuisse.
- En éducation physique, je porte une tenue de sport adéquate, ainsi que des espadrilles.
- J'ai, de préférence, une deuxième paire de souliers afin de m'éviter d'avoir les pieds mouillés et garder mon environnement propre.
- Tous mes effets scolaires et vêtements sont identifiés et appropriés au climat du jour.
- Par temps froid, je porte les vêtements adéquats pour la saison (tuque, bottes, pantalon de neige, mitaines, foulard, cache-cou) et des vêtements et bottes de pluie s'il pleut.

Journée HIC

habillement innovateur contrôlé
(le vendredi)

- Pantalon, jupe ou robe de couleurs variées
- Chandail de couleurs variées couvrant le ventre avec ou sans manche (bretelles larges)

Interdit en tout temps

- ★ Camisoles (bretelles spaghetti)
- ★ Chandail court qui montre le ventre ou avec des sigles liés à de la violence ou un message haineux
- ★ Chapeau, casquette, foulard de tête style bandana, gants ou tout autre accessoire (réservés pour l'extérieur)
- ★ Sandales sans courroies à la cheville
- ★ Port du capuchon dans l'école